

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODEVE - HERAULT



Séance du 14 mars 2025,

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 457

Objet :

**Rapport d'orientation budgétaire
du CCAS 2025**

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ahmed KASSOUH, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Laurent MAITRE,

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Edith POMAREDE, Marie THOMANN, Marie-Pierre DELCROIX, Marc PIMPETERRE, Damien ALIBERT

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Le PRE

L'activité 2024 du PRE s'est maintenu, avec 100 dossiers suivis.

Pour 2025 il est prévu de ne pas aller au-delà de ces 100 dossiers. La participation de la ville est de 36 000 € et celle de la DDETS est de 73 000 €, mais une demande complémentaire de 10 000 € a été faite.

Des demandes de subvention seront faites auprès de la CAF, la Région, le Département et la CCLL pour le financement d'action et ingénierie. Pour mémoire, la CAF a participé en 2024 à hauteur de 25 670 €, la région à hauteur de 2000 € et la CCL&L à hauteur de 1000 €.

La nouveauté va être la participation du PRE à la cité éducative. Nous avons déjà bénéficié d'un fond amorçage de 4 000 € (3 600 € pour 2025) qui permet de renforcer le point écoute jeune au collège et au lycée.

Dans l'attente du recrutement d'un adjoint administratif pour épauler la coordonnatrice, l'agent d'accueil de la résidence l'écureuil est mis à disposition pour 0,10 ETP.

Les aides

Le forfait de prise en charge des frais d'obsèques des indigents est de 1 320 €. Il est proposé de prévoir une enveloppe de 3960 soit la prévision de financer 3 situations.

Les subventions

Le CCAS participe au budget de l'association « ACCORD » à hauteur de 7 289 €. Il est proposé de la reconduire à l'identique

Un fruit à la récré

Concernant cette action, il est proposé de la reconduire à l'identique le budget de 3933 € ce qui

représente une enveloppe annuelle de 373,34 €, pour chacune des 9 classes.

Les services administratifs

Les dépenses d'exploitation concernent l'immeuble Taly (eau, électricité, chauffage, assurances, entretien et réparation, maintenance).

Afin de réduire la consommation électrique, peut-être faudrait-il envisager le changement des radiateur énergivores. La section d'investissement permet de faire ces achats.

Cette année l'organisation des vœux aux seniors se dérouleront sur une seule journée.

Les dépenses de personnels concernent le reversement de 10% du salaire de G. Rambaud à l'EHPAD.

Les recettes

Les subventions de fonctionnement :

- 73 000 € de la DDETS pour le PRE ;
- 4 500 € de la DDETS pour le point écoute jeunes ;
- 3 600 de fond d'amorçage pour la cite éducative ;
- 15 670 € de la CAF pour le REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)
- 70 000,00 € de la Ville ;
- 1 000 € de la CCLL.

Revenus des immeubles

Les loyers de :

- Association ACCORD : 1 200 €
- Radio Lodève Midi Libre : 2 400 €
- Radio Lodève : 2 500 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

PREND acte du rapport d'orientation budgétaire du CCAS.

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 14 mars 2025

Pour copie conforme

Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

